
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 10 février 2022.

Le dix février deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le quatre février deux mille vingt-deux s'est réuni en séance publique.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA (arrivée 20h20), M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, Mme Laura BELLOIS, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Christine ROBERT
Mme Caroline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Amandine MARTINEZ	à	M. Abdelmalek BENSEDDIK
Mme Virginie THERIZOLS	à	Mme Laura BELLOIS
Mme Coline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Daniel HEQUET	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN

ABSENT :

Mme Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Jean-Yves CAILLAUD

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**016.02.2022 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Enjeux et objectifs :

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 16 décembre 2021, et de créer et supprimer les postes liés :

A des mouvements de personnel

Accusé certifié exécutoire

A des réorganisations afin d'assurer le bon fonctionnement des services

Réception par le préfet : 16/02/2022

Affichage : 17/02/2022

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

A créer	A supprimer	Observations
1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire urbanisme sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif et de rédacteur	1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire urbanisme sur le grade d'adjoint administratif	Mutation d'un agent remplacé par un agent potentiellement d'un grade différent
1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture volante sur les grades du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture		Nécessité de renforcer l'équipe de la petite enfance
1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture sur les grades des cadres d'emploi d'auxiliaire de puériculture et d'agent social	1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture sur le grade d'adjoint technique	Mutation d'un agent remplacé par un agent potentiellement d'un grade différent
	1 emploi permanent de peintre à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Départ en retraite remplacé par un agent PEC (poste créé lors du conseil municipal de décembre)
1 emploi permanent à temps complet d'assistant(e) de M. Le Maire et secrétariat général sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif et de rédacteur	1 emploi permanent à temps complet d'assistant(e) de M. Le Maire et secrétariat général sur le grade de rédacteur	Départ à la retraite potentiellement remplacé par un agent d'un grade différent
2 emplois permanents à temps complet de gardien d'équipement sportif sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint technique et d'agent de maîtrise	1 emploi permanent à temps complet de gardien d'équipement sportif sur le grade d'agent de maîtrise Et 1 emploi permanent à temps complet de gardien d'équipement sportif sur le grade d'adjoint technique	Départ à la retraite d'un gardien et réorganisation du gardiennage (appel à candidature interne)
6 Créations	6 Suppressions	

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU la délibération n°268.12.2021 du 16 décembre 2021, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 26 janvier 2022,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 31 janvier 2022,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 10 février 2022 :

1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire urbanisme sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif et de rédacteur

1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture volante sur les grades du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture

1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture sur les grades des cadres d'emploi d'auxiliaire de puériculture et d'agent social

1 emploi permanent à temps complet d'assistant(e) de M. Le Maire et secrétariat général sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif et de rédacteur

2 emplois permanents à temps complet de gardien d'équipement sportif sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint technique et d'agent de maîtrise

Du supprimer au 1^{er} mars 2022 :

1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire urbanisme sur le grade d'adjoint administratif

1 emploi permanent de peintre à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent à temps complet d'assistant(e) de M. Le Maire et secrétariat général sur le grade de rédacteur

1 emploi permanent à temps complet de gardien d'équipement sportif sur le grade d'agent de maîtrise

1 emploi permanent à temps complet de gardien d'équipement sportif sur le grade d'adjoint technique

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

Affichage : 16/02/2022

Autorisé en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 10 février 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL

TABEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	1er janvier 2022			1er mars 2022		
	G	H	Créations	Suppressions		
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur général des services	1	0	1	0	2	2
Directeur général adjoint des services	1	0	1		1	1
Directeur des services techniques	0	0	0		0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			61,7281	2	2	61,7281
Attaché hors classe	1	0	1		1	1
Attaché principal	2	0	2		2	2
Attaché	6	0	6		6	6
Collaborateur de cabinet	1	0	1		1	1
Rédacteur principal 1ère classe	4	0	4		4	4
Rédacteur principal 2ème classe	2	0	2		2	2
Rédacteur	11	0	11	1	11	11
Adjoint administratif principal de 1ère classe	9	0	8,871		8,871	8,871
Adjoint administratif principal de 2ème classe	11	0,8571	11,8571		11,8571	11,8571
Adjoint administratif	14	0	14	1	14	14
FILIERE TECHNIQUE			105,151	2	4	103,151
Ingénieur principal	1	0	1		1	1
Ingénieur	3	0	3		3	3
Technicien principal de 1ère classe	2	0	2		2	2
Technicien principal de 2ème classe	3	0	3		3	3
Technicien	2	0	2		2	2
Agent de Maîtrise principal	6	0	6		6	6
Agent de Maîtrise	6	0	6		1	5
Adjoint technique principal de 1ère classe	9	0	9		9	9
Adjoint technique principal de 2ème classe	14	0	14		1	13
Adjoint technique	56	3,151	59,151	2	2	59,151
FILIERE SOCIALE			15	0	0	15
ATSEM principal de 1ère classe	5	0	5		5	5
ATSEM principal de 2ème classe	9	0	9		9	9
Assistant socio-éducatif	1	0	1		1	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE			61,6921	2	0	63,6921

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL**TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

	1er janvier 2022		1er mars 2022		Créations	Suppressions	1er mars 2022
Puéricultrice Cadre de santé	0	0	0	0			0
Infirmière soins généraux hors classe	2	0	2	0			2
Infirmière de classe normale	1	0	1	0			1
Educateur de jeunes enfants	3	0	3	0			3
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	1	0			1
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe	4	0	4	0			4
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	10	0	10	0	2		12
Agent social	8	0,5	8,5	0			8,5
Assistantes maternelles	31	0	31	0			31
Médecin	0	0,285	0,285	0			0,285
Psychologue	0	0,9071	0,9071	0			0,9071
FILIERE SPORTIVE							
Educateur A.P.S	1	0	1	0	4	0	4
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	3	0	3	0	1		1
FILIERE CULTURELLE							
Bibliothécaire	0	0	0	0	16,6	0	16,6
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	3	1,6	4,6	0			4,6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	3,7	4,7	0			4,7
Assistant d'enseignement artistique	1	0,3	1,3	0			1,3
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	2	0	2	0			2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1	0	1	0			1
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	0	0	0	0			0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1	0	1	0			1
Adjoint du patrimoine	2	0	2	0			2
Professeur de danse	0	0	0	0			0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL**TABEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

	1er janvier 2022	Créations	Suppressions	1er mars 2022
FILIERE ANIMATION		56,751	0	56,751
Animateur principal de 1ère classe	2	0		2
Animateur principal de 2ème classe	1	0		1
Animateur	3	0		3
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	3	0		3
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	6	0,4285		6,4285
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0	6,855		6,855
Adjoint d'animation cantine	0	3,4275		3,4275
Adjoint d'animation	23	8,04		31,04
FILIERE POLICE		7	0	7
Chef de service de police municipale	1	0		1
Brigadier chef principal de police	3	0		3
Gardien-brigadier de police	3	0		3
EMPLOIS NON CITES		1,09	0	1,09
Permanence Entre aide Emploi	0	0,09		0,09
Emploi avenir	1	0		1
CUI	0	0		0
[...]				
TOTAL GENERAL	301	30,1412	6	331,0122

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220210-016022022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

Affichage : 17/02/2022